



Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale

# La lettre n°43 d'information

Décembre 2018



**Jean-Louis REY**  
Président du Conseil d'Administration

## CHIFFRES CLÉS 2018 EN SYNTHÈSE

- > **2,9 milliards d'euros** levés à moyen et long terme
- > **20,7 milliards d'euros** levés à court-terme
- > **17,6 milliards d'euros** de ressource perçue
- > **2,2 milliards d'euros** d'intérêts payés aux investisseurs
- > **15,4 milliards d'euros** de dette sociale amortie
- > Taux de refinancement du stock de dettes restantes au 30/11/2018 : **2,01%**

Madame, Monsieur,

A la fin de cette année, nous aurons amorti plus de 155 milliards d'euros, soit plus de 60% de la dette sociale reprise depuis notre création en 1996. Cette performance confirme l'efficacité de nos mécanismes de financement et d'amortissement, nous permettant de contribuer à la diminution de la dette publique française et d'œuvrer au désendettement de notre pays.

Afin d'apurer la dette de la sécurité sociale, le gouvernement a décidé, en accord avec le Parlement, de transférer entre 2020 et 2022 le solde de dette sociale encore détenu par l'ACOSS. Ce sont 15 milliards d'euros qui devraient être ainsi transférés à la CADES en 3 ans, financés sans hausse de prélèvement pour les contribuables ni dépassement de la date d'extinction, maintenue pour 2024.

Ce transfert sera financé par l'affectation à la CADES d'une fraction accrue de CSG, rendu possible par le retour à l'équilibre de la sécurité sociale prévu par le gouvernement dans la LFSS pour 2019.

Nous devrions ainsi durant ces prochaines années rester encore très actifs, tant sur les marchés court que moyen et long terme et continuer de proposer à nos investisseurs internationaux des gammes d'instruments financiers toujours extrêmement variées, tant en devises qu'en maturité.

Fort de ces décisions, nous confirmons ainsi l'objectif de notre mission, tel que fixé par le Parlement, de rembourser l'intégralité de la dette sociale restante d'ici à 2024.

## MESURES DE LA LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2019 IMPACTANT LA CADES

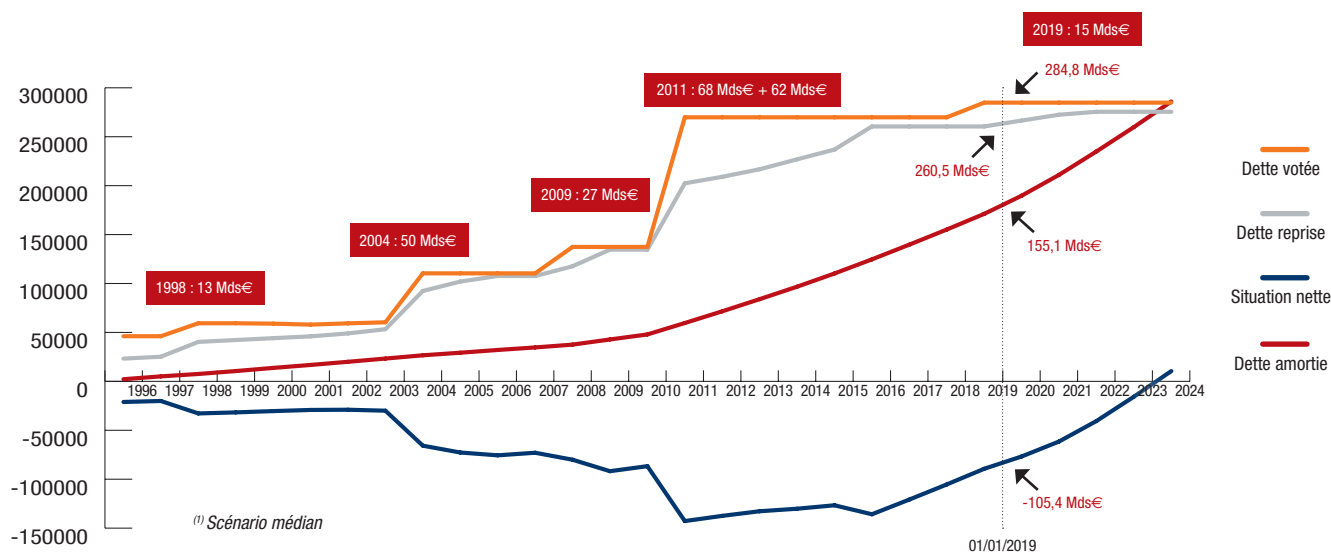
- Reprise de 15 milliards d'euros par la CADES entre 2020 et 2022
- Affectation à la CADES d'une fraction accrue de CSG sur la période rendue possible grâce aux excédents prévus dégagés par les branches de la Sécurité Sociale pour faire face à la reprise de dette
- Aucune hausse des prélèvements obligatoires
- Pas de report de la date d'extinction maintenue en 2024

## UN TRANSFERT RÉALISÉ EN 3 ANS ET FINANCÉ PAR UNE FRACTION ACCRUE DE CSG

En milliards d'euros	2019	2020	2021	2022
Phasage <i>indicatif</i> de la reprise de dette	-	6,0	6,0	3,0
Dette reprise cumulée	260,5	266,5	272,5	275,5
Nouvelle affectation <i>indicative</i> de CSG	-	1,5	3,5	5,0
<i>en point</i>	-	0,11	0,23	0,33
Total CSG affectée à la CADES (en point)	0,60	0,71	0,83	0,93

## UNE EXTINCTION DE LA DETTE SOCIALE MAINTENUE À 2024

Évolution de la dette votée, reprise et amortie au 1<sup>er</sup> janvier 2019<sup>(1)</sup>



## > Nouvelles coordonnées

Depuis le **10 septembre**, la CADES est installée au Ministère de l'Économie et des Finances à Bercy sur le même site que l'Agence France Trésor.

### LA CADES ET L'INFORMATION

**Geneviève GAUTHEY**  
Responsable budget et communication  
Tél. : 01 40 04 15 41  
genevieve.gauthey@cades.fr

**Magali CLAVIER**  
Secrétariat du Président & Webmaster  
Tél. : 01 40 04 15 57

**www.cades.fr**  
Reuters CADES/T/U/V

**Ministère de l'Économie et des Finances**  
139 rue de Bercy, 75012 Paris (Télédoc 287)  
Adresse internet : <http://www.cades.fr>

Directeur de la publication  
Jean-Louis REY

Rédaction : CADES

Conception graphique : Actifin  
ISSN 1633-1915



Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale